

Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



# AAPPMA des Monédières

*Conseil d'administration du  
20 Février 2015*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com> - [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com)



# **ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE** **"La truite des Monédières"**

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ***Le 20 Février 2015 à Vitrac sur Montane***

Le conseil d'administration de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le **20 Février 2015 à 18H00 à Vitrac sur Montane.**

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. CHABRERIE Bernard (BC), M. MARAVAL Christian (CM), M. Christian Brugneaux (CB), M. VITRAC Serge (SV)

- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. MICHEL Emmanuel (EM), M. DIAZ Diego (DD)

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion.

Il présente l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **PROTECTION ET CONNAISSANCE DU MILIEU AQUATIQUE**

- Travaux piscicoles 2014 et 2015
- Pêches électriques 2015
- Sensibilisation et animations pour la protection des milieux aquatiques dans les écoles : projet de partenariat avec la MEP
- Garderie pour l'ouverture de la truite

#### **DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE**

- Projets d'amélioration des stationnements sur les principaux accès de nos cours d'eau
- Franchissement des clôtures pour les pêcheurs
- Etangs de Lachaud (validation du projet d'aménagement et des panneaux + budget et alevinage)

#### **VIE DE L'ASSOCIATION**

- Mode de fonctionnement avec le dépositaire "Le Trèfle" à Corrèze
- Organisation de l'assemblée générale de la FD en 2017 à Eyrein

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.



# PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE



## TRAVAUX PISCICOLES

### ► **Projet de restauration de la continuité écologique sur la Montane et le ruisseau des Etangs à Vitrac sur Montane**

SP présente l'état d'avancement du projet. Il s'agit d'un seuil infranchissable pour les truites sur la Montane à Vitrac sur Montane. Ce seuil sert d'alimentation en eau potable. Il est la propriété du syndicat des eaux de la Montane. En parallèle, il y aurait également une buse infranchissable à remplacer sur le ruisseau des Etangs, un affluent de la Montane à Vitrac. Ces travaux seraient pris en charge dans le cadre des travaux du bassin Corrèze.

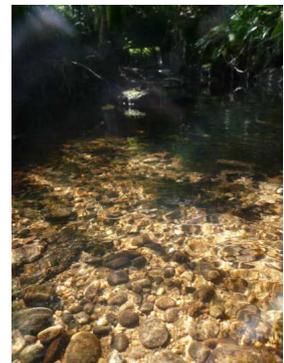
RL a rencontré ce jour M. le maire de Vitrac et Mme la Présidente du Syndicat des eaux de la Montane, propriétaires tous les deux de ces ouvrages. Sur le principe, ils ne sont pas contre pour que nous menions ces travaux de restauration, mais ils sont en attente d'une décision importante concernant la mise en place d'un nouveau captage au lieu-dit "Les perruches" qui permettrait l'abandon de la prise d'eau. Dans ce cas, l'aménagement envisagé sera une suppression du seuil avec pose de blocs dans la Montane pour recréer des caches. Si le syndicat souhaite conserver ce seuil, la solution technique s'orientera plutôt vers une passe à poissons. Concernant la buse, il faudra la remplacer par une buse cadre.

**DECISION DU CA :** Dossier à suivre. Reprise de contact nécessaire avec le CA dans le courant du mois de Mai.

### ► **Projet de créations de frayères à truite 2015**

Est abordé notre désormais traditionnel chantier de création de frayères à truite qui a lieu fin Septembre ou début Octobre en fonction des conditions hydrauliques. BC, MB et JB souhaitent vivement augmenter le volume de graviers ainsi que le nombre de frayères créées.

Un tour de table est réalisé pour définir les sites équipés cette année. BC propose le débit réservé de la Corrèze. SP répond que c'est une très bonne idée (manque de zones de reproduction sur cette zone), mais il y a une étude en cours pour l'impact du barrage NEXTER, il ne faudrait pas que l'on fausse les données. Par contre ce site est envisageable dans les années futures. MB propose le ruisseau de la Vedrenne au niveau de Puy Avarge. Ce site semble favorable. RL est d'accord. SP propose lui la Montane. RL pense qu'il faut se concentrer où il y a des manques en reproduction. SP informe le CA que nous ne disposons que de très peu de données de pêche électrique et donc, il est difficile de savoir où la reproduction est effective sur le territoire.



**DECISION DU CA :** Accord pour la création sur la Montane. Le volume retenu est de 2 tonnes de graviers roulés et 1,5 tonnes de pierre concassée. BC s'occupe de choisir les sites (x2).



## PÊCHES ELECTRIQUES 2015

### ► Dadalouze

La traditionnelle étude de suivi de notre réserve sur la Dadalouze se termine cette année. Comme d'habitude, trois pêches électriques de prévues. RL précise que l'on fera passer les dates de ces pêches dès qu'on les aura précisément. C'est la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze qui les réalisera, tout comme le dossier bilan.

MB rappelle que le CA avait décidé de transformer cette réserve en parcours de grâciation à partir de 2016. Il informe aussi le CA que les panneaux pour le parcours de grâciation peuvent être aidés par l'association gobages.com. RL demande à ce que le dossier soit préparé pour cette modification du statut de ce parcours auprès de la FD et de la DDT

**DECISION DU CA :** Préparer le dossier du parcours de grâciation (RL) avant l'été afin que le dossier soit bouclé pour la commission technique de la pêche à l'automne 2015 pour une mise en place à l'ouverture de la truite 2016. L'AAPPMA devra demander à la DDT d'arrêter la réserve (mauvaise date de fin de réserve inscrite sur l'arrêté préfectoral).

### ► Montane

SP informe le CA que nous ne disposons que de très peu de données de pêche électrique, notamment sur la Montane, où des problématiques de pollution récurrente en aval du pont de la RN89 doivent nous inciter à mieux connaître l'état du peuplement piscicole de cette rivière. BC est totalement d'accord et se propose de s'occuper de ce dossier. SP et RL lui expliquent les modalités (récupération des droits de pêche auprès des propriétaires riverains etc.)

Un tour de table est réalisé pour définir la localisation des stations et les dates de disponibilités de tous les bénévoles.

**DECISION DU CA :** Accord du CA pour demander au bassin Corrèze de nous mettre à disposition deux journées de pêche électrique pour réaliser quatre stations :

- aux Veyssières près des sources
- à proximité du rejet de l'entreprise Eyrein Industries
- au pont de Brach
- à Gimel les Cascades

Ces pêches électriques sont calées pour le 14 et le 15 Septembre mais cela reste dépendant de l'accord par le bassin et les disponibilités des salariés de la Fédération.



## SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

### ► Journée spéciale ouverture garderie

Concernant la garderie, RL demande à GA de réaliser un passage plus poussé sur la réserve de la Dadalouze, celle-ci ayant été "visitée" les années passées. SP informe que les gardes salariés de la FD seront sur le terrain le jour de l'ouverture.

SV informe qu'il faudrait changer la passerelle et le câble notamment si l'on souhaite ouvrir le parcours à la pêche en 2016.

**DECISION DU CA :** Accord pour intensifier les contrôles le jour de l'ouverture de la truite.



## SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### ► Sensibilisation à la protection des cours d'eau auprès des écoles

SP présente le projet. Jusqu'en 2014, la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze réalisait des animations pour le compte et en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Corrèze. Deux demi-journées d'animation et de sensibilisation étaient offertes par la FD gratuitement aux écoles primaires du département. Notre AAPPMA bénéficiait de cette bonne convention puisque environ 70 enfants avaient été informés en 2014. Cependant, la FD a souhaité mettre un terme à cette convention, au grand regret de tous les bénévoles présents à la réunion. SP propose au CA que l'AAPPMA reprenne ce système qui fonctionnait très bien en conservant le même mode de fonctionnement, mais en prenant à charge ces animations.

RL souhaite que l'on écrive aux mairies. SFDA pense que ces animations peuvent être prise en charge dans le cadre du périscolaire (réforme des temps scolaires). BC, JB et MB pensent que c'est une très bonne idée pour les enfants et que cela permettra de donner une bonne image de l'AAPPMA auprès des communes et des maires notamment. RL s'inquiète du montant total d'une telle opération. SP précise que le montant estimé est d'environ 1500 €. RL souhaiterait qu'il n'y ait qu'une classe par an, ce qui avait été déjà fait sur la Corrèze de Pradines. Un vif débat anime les bénévoles réunis autour de la table, certains pensant qu'il faut aller dans toutes les écoles, d'autres n'offrir qu'une demi-journée par école et les derniers pensant qu'il ne faut les réserver qu'à une seule classe d'âge. SFDA pense que cette opération ne sera pas forcément à reconduire tous les ans (redémarrage d'une convention MEP/FD ?) donc on pourra supporter le coût de cette action pour 2015. SP pense qu'il faut contacter les écoles, en préparant une petite affichette commune AAPPMA/MEP, dont la MEP se chargera de l'envoi. BC pense que ce serait bien de toucher tous les élèves de chaque classe du territoire.

SP demande à ce que quelqu'un en particulier ce charge de ce dossier (faire le lien MEP/AAPPMA, se rendre aux animations etc.)

**DECISION DU CA :** Pour 2015, le CA décide de voter un budget d'environ 1500 € afin de permettre à la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze de pouvoir sensibiliser un maximum d'enfants. L'AAPPMA offrira une demi-journée de sensibilisation gratuite pour chaque école et prioritairement pour les cycles 3 (CM1 et CM2). JB suivra plus particulièrement ce dossier en prenant contact avec Vincent Laroche, l'animateur de la MEP.



# DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



## AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

### ► Projets d'amélioration des aires de stationnements sur le territoire

Ce projet avait été déjà présenté lors de conseils d'administration passés. Les devis sont en cours d'obtention (premiers chiffrages à environ 10 000 € TTC). Le projet a été présenté par RL au bassin Corrèze et celui-ci a été validé. Ce projet est inscrit dans le PDLP de la Corrèze porté par la Fédération de Pêche. Il reste à obtenir la convention avec le service des routes du conseil général.

**DECISION DU CA :** Obtenir les autorisations auprès du centre technique départemental avant l'été.

### ► Franchissement des clôtures pour les pêcheurs

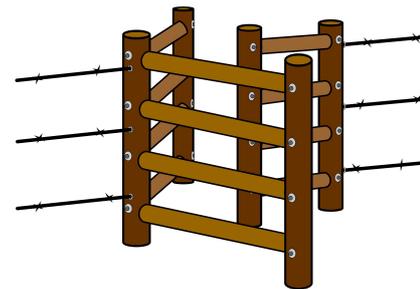
RL présente le projet. Il consisterait à améliorer le franchissement des clôtures barbelés pour les pêcheurs. SP pense que la meilleure solution et la plus durable est celle de la chicane.

Le secteur de la Corrèze de Pradines avait été identifié comme intéressant. RL informe le CA qu'il s'est rendu sur site autour de Pradines, entre le pont des Brebis et le pont de Pradines Vieille. Le secteur y est particulièrement encombré et peu praticable. Vingt-quatre passages de clôtures ont été recensés.

SV propose un autre site, la Corrèze au pont du Viallaneix. RL considère que le contexte local est trop "compliqué"...

RL propose donc au CA de faire réaliser ces franchissements par une entreprise, contrairement au chantier bénévole initialement prévu (difficultés d'accès, besoins en véhicules lourds etc.).

CM demande s'il n'est pas possible de diviser ce secteur en trois tronçons. Dans le même ordre d'idées, BC demande s'il ne serait pas possible d'en faire moins mais nous-mêmes en chantier bénévole AAPPMA. SP pense que si l'on prend une entreprise, il faudra présenter ce projet au bassin Corrèze.



**DECISION DU CA :** Le CA décide de valider ce projet. Il confie à RL la tâche de consulter des entreprises pour évaluer le coût total et d'en transmettre la demande au bassin Corrèze.



## ETANGS DE LACHAUD

### ► Point sur l'aménagement

SP demande à faire un point sur le dossier des étangs de Lachaud et notamment de leur aménagement. RL précise que les arbres n'ont toujours pas été abattus mais la mairie a recruté l'entreprise Arbos pour se charger de ce marché. SP se félicite que la mairie ait enfin pris les choses en mains sur ce dossier. Cependant, il semblerait que la réalisation ne serait pas pour tout de suite... SG pense qu'il y a un problème d'accès à ce site. RL répond qu'une fois que les mélèzes seraient coupés, l'aménagement serait possible. JB et MB demandent quel en serait l'objet. Il conviendrait d'aménager une aire de stationnement et de terrasser un cheminement autour de l'étang.

Pensant que ce projet d'aménagement ne verra pas le jour avant 2016, SP souhaite tout de même valoriser ce site en 2015 comme il était prévu initialement. Il regrette fortement que ce projet soit en stand-by depuis trop de temps. Il a rencontré Philippe Lajoie, pisciculteur à Grandsaigne, pour évaluer ce qu'il serait possible de faire en termes d'empoissonnements pour dynamiser le site. RL ne souhaite pas de déversements cette année car l'aménagement n'a pas été réalisé. SP marque son désappointement. BC propose de retourner voir le maire pour dynamiser le projet, car la mairie de semble pas voir l'intérêt de ce site. SP acquiesce.

SP présente le projet de panneaux réglementaire à faire autour du site ainsi que des modèles de cartes de pêche.

**DECISION DU CA :** Le CA de l'AAPPMA des Monédières valide ce projet de règlement intérieur de l'étang, la mise en forme des panneaux réglementaires ainsi que le modèle de carte de pêche. Il est décidé d'attendre la coupe des mélèzes pour permettre la promotion halieutique de ce site.



# VIE DE L'ASSOCIATION



## DEPOSITAIRES

### ► Le Trèfle

SFDA présente au CA une demande de la gérante du dépositaire "*Le Trèfle*" à Corrèze. Elle souhaiterait, en dédommagement du temps passé à s'occuper des cartes de pêche pour le compte de notre AAPPMA, obtenir une carte de pêche gratuite pour son fils de 14 ans. SP pense que cela peut créer une "jurisprudence" et risque de faire des différences entre dépositaires, voir même entre pêcheurs. MB pense la même chose. RL pense qu'il faut le faire, pour s'assurer de cette collaboration, mais que cela ne peut pas être permanent. SFDA trouve légitime que les dépositaires demandent à être dédommagés pour le temps passé à s'occuper des cartes. SP précise que certaines AAPPMA offrent des cadeaux à certains dépositaires pour les remercier.

**DECISION DU CA :** Sous réserve de la discrétion de la gérante, le CA de l'AAPPMA accède à cette demande et offrira une carte de pêche gratuite jusqu'à sa majorité.

### ► Point sur la vente des cartes chez nos dépositaires

SFDA informe le CA que les cartes de pêche ont toutes été mises en place chez nos dépositaires, sauf à l'office de tourisme de Corrèze.

**DECISION DU CA :** -



## Assemblée générale de la fédération de pêche en 2017

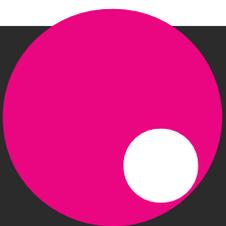
SP informe le CA que l'assemblée générale de la Fédération de pêche aura lieu cette année à Neuvic. L'année prochaine, cette AG devrait avoir lieu à Tulle, Brive ou Ussel. Il serait peut être intéressant que notre AAPPMA organise l'édition 2017 de l'AG de la Fédération de Pêche de la Corrèze. BC pense que c'est une bonne idée et que la salle communale d'Eyrein, où nous avons organisé notre propre Assemblée générale cette année serait parfaite (position centrale, à proximité de l'autoroute, grands parkings etc.).

RL pense qu'avec l'arrivée des élections AAPPMA à la fin de l'année, il ne souhaite pas que l'équipe actuelle de l'AAPPMA s'engage pour la future.

**DECISION DU CA : L'AAPPMA des Monédières devra réétudier cette proposition lors d'un CA avant l'AG de la FD19 2016.**



# QUESTIONS DIVERSES





## DIG Bugeat Sornac

RL informe l'AAPPMA que M.Salagnac, propriétaire riverain de la Corrèze de Pradines à Pradines n'a pas autorisé les travaux de la communauté de communes Bugeat Sornac (Déclaration d'Intérêt Général (DIG) nécessaire à l'entretien des berges). BC demande s'il en a le droit. SP répond que si il l'a fait dans les formes, il est tout à fait dans son droit, il n'y aura donc pas partage automatique des droits de pêche avec notre AAPPMA. Les pêcheurs adhérant à l'AAPPMA où venant pêcher sur le territoire de l'AAPPMA des Monédières avec un timbre réciprocaire (timbre halieutique ou EGHO) ne pourront donc pas pêcher sur la Corrèze de Pradines sur les parcelles de M. Salagnac. Cependant, il devra assurer lui-même le bon état écologique du cours d'eau au droit de ses propriétés. SP souhaite tout de même demander confirmation à Sandrine Delamour, la technicienne rivière chargée du secteur.

**DECISION DU CA :** SP doit demander de plus amples renseignements à la technicienne rivières de la communauté de communes Bugeat Sornac Millevaches au cœur.

## PRIX CHARLES RITZ

BC propose de se présenter de nouveau au prix annuel Charles Ritz, pour lequel notre AAPPMA avait déjà postulé en 2012. RL propose de le faire une fois que notre projet d'animation auprès des écoles aura eu lieu car c'est l'un des points sur lequel nous avons perdu en 2012.

**DECISION DU CA :** La participation au prix Charles Ritz sera à valider ultérieurement.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 20H00. Le président remercie chaleureusement toutes les personnes présentes et le secrétaire les invite à prendre le repas de l'amitié suite à la réunion au restaurant "Le Tandem".

Le Président  
de « *La Truite des Monédières* »



Roland LAURENT

Le Secrétaire  
de « *La Truite des Monédières* »



Stéphane PETITJEAN



**Pour plus de renseignements :**

**Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières**

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com>

[aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com)